

## 18 Avis et Communiqués

## ANNONCES LÉGALES

## PROJECT LAWYERS

Cabinet de Conseils Juridiques  
B.P. 11 656 Libreville  
Tél : 01 44 65 81

TOTAL PARTICIPATIONS PETROLIERES GABON  
TPPG

Société anonyme de droit gabonais avec Administrateur  
Général  
Au capital social de 38.120.000 USD  
Boulevard Hourcq, BP 525 à Port-Gentil, Gabon,  
RCCM POG : RG/POG 2005 B 0136  
NIF : 081 975 Z  
(Société Absorbée)

PERENCO OIL & GAS GABON  
POGG

Société Anonyme avec Conseil d'Administration  
au capital de 10 000 000 000 de F. CFA  
Quartier la Sablière, près de la Résidence Hôtelière du Phare -  
BP 23 770 Libreville  
RCCM : RG/LBV 2011 B 11 466  
NIF : 774 715 A  
(Société Absorbante)

## Avis de Fusion simplifiée

I – Suivant acte sous seing privé, les sociétés TPPG et POGG ont établi un projet de fusion simplifiée visant à l'absorption de la première par la seconde et la transmission universelle corrélative du patrimoine de la première à la seconde. Cette opération sera placée sous le régime des fusions conformément aux articles 189 et suivants de l'Acte Uniforme Ohada révisé relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Gie. A ce jour, la société POGG détenant 100% du capital social de la société TPPG, les deux sociétés font parties du même Groupe.

Il a donc été décidé, afin de rationaliser l'activité du Groupe Perenco, de procéder au regroupement des activités au sein de la société POGG et de fusionner les deux sociétés, par voie d'absorption de la société TPPG par la société POGG.

II – Le projet de fusion simplifiée prévoit que les actifs apportés par la société TPPG sont évalués à 110 320 387 739 FCFA, tandis que le passif apporté est évalué à 79 334 715 706 FCFA, soit un actif net apporté de 30 985 672 033 FCFA, selon les comptes de la société TPPG arrêtés au 31 octobre 2017.

Il a en outre été précisé qu'en dehors de l'actif et du passif effectifs ci-dessus, la société POGG prendra à sa charge les engagements contractés par la société TPPG qui sont repris « hors-bilan » et que la société TPPG transférera à la société POGG la totalité des coûts pétroliers récupérables non récupérés à la date du 31 octobre 2017.

Les capitaux propres prévisionnel de la société POGG au jour de la réalisation de la fusion sont estimés quant à eux à la somme de 288 935 552 443 FCFA, compte tenu des ajustements prévisibles du capital social et de la constatation au passif de primes d'apports suite à des opérations capitalistiques intermédiaires résumées au paragraphe 1.4 du projet de fusion simplifiée et valorisés en Annexe 2.

III – Conformément aux dispositions de l'article 191 de l'Acte Uniforme Ohada révisé relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Gie, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la société POGG contre des actions de la société TPPG dans la mesure où les actions de la société TPPG sont intégralement détenues par la société POGG. Il n'y a donc pas lieu à rapport d'échange et les apports effectués par la société TPPG ne donneront lieu à aucune augmentation de capital de la société POGG.

La différence entre la valeur comptable des actions de la société TPPG dans les livres de la société POGG, soit 113 830 050 618 FCFA, et le montant de l'actif net apporté tel que retenu à l'article 4.2 ci-dessus, soit 30 985 672 033 FCFA constitue un mali de fusion de 82 844 378 585 FCFA.

Les parties sont convenues de soumettre le présent traité de fusion à l'approbation des Assemblées Générales Extraordinaires des sociétés POGG et TPPG.

A compter du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société POGG approuvant la fusion, la société POGG prendra en charge toutes les opérations actives et passives effectuées par la société TPPG depuis la date du 1er novembre 2017, date à laquelle la fusion rétroagira.

La société TPPG se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de POGG qui constatera la réalisation de la fusion.

Le passif de la société TPPG étant entièrement pris en charge par la société POGG, la dissolution de la société TPPG du fait de la fusion ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

La société POGG sera subrogée dans tous les droits et obligations de la société TPPG.

La société POGG sera débitrice des créanciers de la société TPPG, au lieu et place de celle-ci sans que cette substitution entraîne novation à l'égard des créanciers.

Les sociétés POGG et TPPG ont déclaré placer l'opération de fusion sous le régime fiscal de faveur tel qu'il est prévu à l'article 19.6 de la Convention d'Etablissement entre l'Etat Gabonais et la société POGG, et placée sous le régime fiscal de faveur défini dans la loi de finances 2015 inscrit au sein du Code Général

des Impôts.

IV – Les créanciers de la société TPPG, dont la créance est antérieure à la date de la présente publicité pourront former opposition dans le délai d'un mois à compter de cette publicité devant le Tribunal compétent de Port-Gentil.

V – La fusion ne deviendra définitive qu'à compter du jour de son approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société POGG.

Conformément à l'article 194 de l'Acte Uniforme révisé précité, deux exemplaires du projet de fusion ont été déposés au Greffe du Tribunal de Port-Gentil et de Libreville.

Pour avis

Les sociétés TOTAL PARTICIPATIONS PETROLIERES  
GABON et PERENCO OIL & GAS GABON 24380

## PETITES ANNONCES

## IMMOBILIER

24204 — Vend : local commercial de 50 m2, situé après l'échangeur d'Awendjé, en venant du rond point, à l'immeuble en face du point Gab UGB. Tel : 04 81 13 14.

24345 — Loue Duplex 4ch avec piscine à la Sablière. 05 37 72 93.

## EMPLOI OFFRE

24347 — Société immobilière recherche 1 agent commercial. Tél : 03 14 81 33.

## EMPLOI DEMANDE

24337 — J. gab cuisinier - pâtisseries cherche emploi chez particulier. 04 91 68 27

24346 — Jeune dame tog cher empl ménagère logée. tél: 06 66 72 51

24348 — Jeune dame cher empl ménagère, cuisinière ou serveuse en magasin 8h-17h. Tél: 06 09 97 27

24350 — J.D Togol cherche emploi ménagère ou nounou, logée ou 1/2 jrnée, sortie tous les Week-end. 02402263

24358 — Femme Centraf. cherche emploi ménagère-

nounou de 7h à 15h. 02 26 50 15.

24359 — Femme Béninoise cherche emploi ménagère-nounou logée. 06 45 44 24.

24361 — J.D cherche emploi repassage 3X/semaine nounou les week-end. 07 82 07 34.

24363 — J.D Togol cherche emploi ménagère ou nounou, logée 02 41 20 38.

24364 — J.D Togol cherche emploi ménagère ou nounou, logée 06 51 56 56.

24383 — JD cher empl ménagère 2 ou 3fois/sem. tél: 07 40 24 83

24386 — J. fille cherche emploi nounou logée ou 1/2 jrnée. 02698713/06433340.

24390 — Cuisinier cherche emploi. tél: 04 93 01 82

24391 — Femme Béninoise cherche emploi ménagère 1/2 jrnée. 06 44 24 02/03 05 88 53.

## PERDU-TROUVÉ

24353 — Perdu quartier Aéroport, trousse contenant papiers d'identité, passeport, permis de conduire, ...

Si retrouvée prière prendre contact avec Yves Fumanal, au 01.77.26.93, 03.19.01.01 et 06.60.65.18 Récompense.

## AVIS

## GABON MECA

Nous informons notre aimable clientèle de la fermeture du magasin Libre- Service de Port Gentil pour inventaire **du jeudi 30 novembre au samedi 2 décembre 2017**  
Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée 23306

## MARQUE MOOV

La marque MOOV convie son aimable clientèle ayant au moins deux factures impayées au 10 novembre 2017, au titre des prestations Mobile, à bien vouloir régulariser leur situation dans ses Agences Commerciales avant le 27 novembre 2017. Passé ce délai, La marque MOOV se réserve le droit de procéder à la suspension définitive de ses prestations.

La marque MOOV remercie sa clientèle de sa bonne compréhension et du respect des termes du présent communiqué. 24221

## SOBRAGA

Monsieur BARRIGAH Gaston, absent de son poste de travail depuis le 2 novembre 2017, est prié de se présenter à la Direction d'Exploitation de SOBRAGA PORT-GENTIL dans les 48 heures suivant la publication de ce communiqué faute de quoi il sera considéré comme avoir abandonné son poste. 24384

## ETUDE D'HUISSIER Me YONGO

Maître Arnaud Gildas YONGO, Huissier de Justice à Libreville, invite Monsieur Ghislain SAMIERI NDONG (GARAGE CONCEPT CAR) et les propriétaires des véhicules abandonnés dans ledit garage sis à Oloumi, après expulsion, à venir les récupérer dans un délai de huit (08) jours à compter du présent avis.

Passé ce délai, lesdits véhicules et autres rebuts de ferraille seront conduits à la fourrière ou à la décharge. Contact: 07.40.46.75. 24387

Nous prions toute personne ayant déposé sans autorisation un véhicule (Ambulance) de couleur blanche de marque PEUGEOT, immatriculé 3204 G8 B dans la concession privée sise au quartier Sassecc, de l'enlever dans les 48 Heures à compter de la publication de la présente annonce. Passé ce délai il sera retiré et déposé à la décharge. P10364

## AVIS DE DÉCÈS



Les clans : ANOUVA, AYAMBA, AGUEDJE, les descendants Feu AZO-GAMA Y' IROGA, Feu OGUANOKA-LA, Feu AGANGAG'NYANDJI, Feu NGUEYEKE, Feu OKERO Y' ESSONGUE, Feu NGUADANDO ont la profonde douleur d'informer les parents, alliés, amis et connaissances de Lbv, Pog, L/ René, les villages de l'Ogooué, le décès de leurs arrière petit-fils, petit-fils, fils, pères, le décès de Monsieur Aloïse NKOMA, survenu le 26/11/2017 des suites d'une maladie.

Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement



La famille NZE NKOGHE a l'immense douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur fils, père, grand père ENDAMNE NZE Paul (Poison), survenu le 26 octobre 2017 en Espagne.

Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. 24360



Les familles de Feu UPIANGU Sébastien et de Feu BINONI Honorine ont la douleur d'annoncer aux parents et alliés, le décès de leur fils MBOMOH UPIANGU Michel, PCA de l'AGANOR, survenu le 25/11/17 des suites de maladie. Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement. 24369



Les clans Sima, Badumbi, Dibambkadi, les familles de Feu Pierre MIKOUMA et de Jeanne Marie DIKAMBI IBOUANGA ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances de Mimongo, Moabi, Mouila, Port-Gentil, USA et Asie le décès de leur fille Bernadette IBONGUI MIKOUMA, survenu le 24 novembre 2017 des suites d'une maladie.

Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. 24370



Le programme des obsèques de Monsieur BEYEME EYOGO François, est établi comme suit :

- Jeudi 30/11/2017 : sortie du corps et veillée à l'église protestante de Gros-Bouquet (derrière la prison)

- Vendredi 01/12/2017 : transport du corps sur Bitam et veillée à l'église protestante de Bitam centre

- Samedi 02/12/2017 : Inhumation au cimetière familial. 24373.

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL GEORGES  
RAWIRI DE LAMBARENE

Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé, le Directeur Général, les Directeurs et Chefs de Services du Centre Hospitalier Régional Georges RAWIRI de Lambaréné ont la profonde douleur d'annoncer aux autorités administratives, à l'ensemble du personnel, aux amis et connaissances, le décès survenu au Centre Hospitalier Universitaire de Libreville, le mercredi 22 novembre 2017 à 4h du matin, de Monsieur EKOMI EMANE Michel, Administrateur de Santé en service au CHRGR. A cet effet, le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. 24389

## CONDOLÉANCES



L'Honorable Angélique NGOMA, ayant appris avec consternation le décès survenu le 12 novembre 2017 de Monsieur NZENGUE Dieudonné, ancien Collaborateur en qualité de Secrétaire Général au Ministère des Affaires Sociales, présente à toute la famille éplorée ses sincères condoléances en cette circonstance douloureuse. 24357